

BAREME DES COTISATIONS ANNUELLES 2014

Validité du 1er janvier 2014 au 30 juin 2014

CATEGORIES ADHERENTS	COTISATION HT EN EUROS	COTISATION TTC EN EUROS (TVA 20%)
TOUS LES PRESELECTIONNES PAR LE COMITE DES PALMES DE LA RESTAURATION (cotisation offerte la 1ère année)	0	0
* GRAINE DE LEADERS Chiffre d'affaires HT < 1 Million d'Euro	350	420
*RESTAURATEURS INDEPENDANTS ET CHAINES DE RESTAURATION COMMERCIALE ET COLLECTIVE		
Chiffre d'affaires HT de 1 à 2 millions d'Euro	600	720
Chiffre d'affaires HT de 2 à 10 millions d'Euro	1100	1320
Chiffre d'affaires HT de 10 à 30 millions d'Euro	1600	1920
Chiffre d'affaires HT > 30 millions d'Euro	2100	2520
** INDUSTRIELS, DISTRIBUTEURS, PRESTATAIRES DE SERVICES (AVEC UN DROIT D'ENTREE)		
Chiffre d'affaires HT < à 10 millions d'Euro	1100	1320
Chiffre d'affaires HT de 10 à 30 millions d'Euro	2100	2520
Chiffre d'affaires > à 30 millions d'Euro	3100	3720
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, ASSOCIATIONS Publics ou privés	200	240

^{*} Tout nouvel adhérent restaurateur de - de 3 ans d'existence bénéficie de 50 % de réduction sur la cotisation annuelle quelque soit son chiffre d'affaires.

^{**} DROIT D'ENTREE: Pour tout nouvel adhérent non-restaurateurs (industriels, équipementiers, distributeurs et prestataires de services) un droit d'entrée d'un montant égal à la cotisation annuelle est demandé la 1ère année. EXEMPLE: Pour un adhérent dont la cotisation annuelle est de 1100 euros/HT, celui-ci devra payer 2200 euro HT l'année de con entrée au Club.